

Lettre d'information Study hand

03 mai 2010.

Bonjour,

Si vous êtes collégiens, lycéens, étudiants apprentis, cette lettre d'information électronique vous intéresse, pour vous accompagner, vous renseigner, vous permettre d'être acteur, dans votre formation quelle qu'elle soit.

Droit au Savoir, qui publie cette newsletter, est un collectif inter-associatif, inter-handicap regroupant près de 40 organisations dont l'objectif est de faciliter votre accès aux formations scolaires, universitaires et professionnelles, jusqu'au premier emploi stable.

Outre de vous apporter des infos pratiques, vous donner les clés pour décider vous-mêmes de votre cursus de formation, nous souhaitons au travers de cette lettre vous entendre, vous donner la parole. C'est par votre expression citoyenne, que nous pourrons vous représenter et faire mieux appliquer la loi de 2005, faire respecter vos droits, vous permettre d'être acteur, pour ne pas subir des choix qui ne seraient pas les vôtres.

N'hésitez pas à inscrire et faire inscrire vos amis.

N'hésitez pas à nous transmettre des réflexions, articles.

La question du mois : Je suis un jeune en situation de handicap, est-ce-que j'ai le droit de choisir mes études ?

Oui, suivant le principe de non discrimination, tout étudiant, quel que soit son handicap, doit pouvoir s'inscrire dans l'établissement d'enseignement supérieur de son choix. L'article L123-4-1 du Code de l'éducation précise :

« Les établissements d'enseignement supérieur inscrivent les étudiants handicapés ou présentant un trouble de santé invalidant, dans le cadre des dispositions réglementant leur accès au même titre que les autres étudiants, et assurent leur formation en mettant en œuvre les aménagements nécessaires à leur situation dans l'organisation, le déroulement et l'accompagnement de leurs études. »

Abécédaire.....

E comme Europe. Pour obtenir des informations pratiques sur les services ad hoc dans les établissements supérieurs en Europe, vous pouvez obtenir des informations à l'adresse suivante :

<http://www.european-agency.org/agency-projects/heag/home-page-fr>

L comme Logement adapté. Neufs logements adaptés seront disponibles à la Doua à Lyon début juillet 2010.

V comme Voie contractuelle. Pour 2010, le Ministère de l'Éducation nationale a réservé par la voie contractuelle 759 postes sur dix métiers différents aux personnes en situation de handicap. Plus d'info [ici](#).

En pratique ... Le permis de conduire. Quelles modalités d'examen ?

Arrêté du 19 février 2010.

Temps supplémentaire :

« Les candidats dont les véhicules sont spécialement aménagés pour tenir compte de leur handicap physique, ainsi que les candidats sourds ou malentendants, peuvent bénéficier d'un temps supplémentaire permettant de réaliser l'évaluation des candidats, telle que décrite aux articles 1er à 4 du présent arrêté, en tenant compte de leurs difficultés éventuelles de mobilité ou de communication. Il appartient à l'école de conduite ou à l'organisme de formation présentant le candidat d'en informer préalablement le service en charge de la programmation des examens. » Arrêté du 19 février 2010-article 4.

Dispositions relatives aux véhicules adaptés :

« Les véhicules de la catégorie B dotés d'équipements spéciaux destinés uniquement aux personnes handicapées ne sont pas soumis aux dispositions énoncées ci-dessus.

Ils doivent cependant répondre aux conditions ci-après :

Avoir été mis pour la première fois en circulation depuis dix ans au plus ;

Comporter un dispositif de double-commande de freinage ;

Comporter un dispositif de rétrovision additionnel extérieur et intérieur si le véhicule le permet ;

Comporter un dispositif de double-commande de direction en l'absence de volant pour le conducteur. » » Arrêté du 19 février 2010-article 10.

Mode de communication pour les candidats sourds ou malentendants :

« Les candidats sourds ou malentendants peuvent faire appel au dispositif de communication adapté de leur choix durant l'examen pour leur permettre la bonne compréhension de l'épreuve.

Cette possibilité peut être utilisée pour traduire :

L'accueil et la présentation de l'épreuve ;

Les questions et les réponses dans le cadre des vérifications techniques ;

Les recommandations, questionnements ou conseils formulés par l'expert ;

Le bilan de l'évaluation, le cas échéant.

Si le candidat désire être assisté d'un interprète en langue des signes ou d'un codeur en langage parlé complété, ce dernier s'installera à la place arrière droite du véhicule

Concernant la conduite effective, l'expert donne les indications de direction par gestes, et peut, s'il le juge nécessaire, faire appel à l'interprète. » Arrêté du 19 février 2010-article 17.

Vérification d'un élément technique à l'extérieur du véhicule pour les candidats à mobilité réduite :

« S'agissant des candidats à mobilité réduite, les vérifications portant sur un élément technique à l'extérieur du véhicule peuvent être réalisées en début d'examen si nécessaire.

Une assistance peut leur être apportée par l'expert ou par l'accompagnateur. » Arrêté du 19 février 2010-article 24.

Qu'en pensez-vous ?

La période des vacances d'été approche. Avez-vous déjà pensé à prendre un job d'été ? Quelles démarches avez-vous entreprises ? Avez-vous rencontré des difficultés ? [Témoignez !](#)

Il témoigne, 4 questions à Nestor, étudiant.

1. Nestor, vous êtes actuellement étudiant, pouvez-vous nous présenter votre parcours scolaire et universitaire ?

Je m'appelle Nestor, je suis étudiant en 2^{ème} année de master « conduite de projets » à l'université Nancy 2. Suite à un accident survenu peu après avoir obtenu mon BAC (STI génie mécanique), je suis devenu tétraplégique et j'ai réalisé ma rééducation au centre de Lay-Saint-Christophe.

Lorsqu'on m'a annoncé que je ne pourrai plus me servir de mes membres et qu'il fallait envisager une nouvelle vie sur « roulettes », une de mes premières interrogations a été de retrouver un cursus d'études « accessibles ». En effet, d'une part il était hors de question pour moi de rester chez mes parents à attendre que le temps passe, et d'autre part le BTS dans lequel je m'étais inscrit était irréalisable du fait de mon handicap.

Par chance, j'ai rencontré en rééducation un « collègue » qui m'a parlé du foyer AGI (foyer d'accueil pour étudiants en situation de handicap), à côté de Nancy. La perspective de pouvoir être prit en charge pour les soins et l'hébergement a été un déclic. Il ne me restait plus qu'à « trouver ma voie ». Or, une personne de mon entourage entamait un cursus en psychologie à l'époque. La faculté de lettres étant accessible, en grande majorité, je me suis dit : « pourquoi pas ? ». C'est ainsi que j'ai suivi des études de psychologie jusqu'en master 1. J'ai finalement changé de cursus en cours de route, toujours à Nancy, et j'ai emménagé dans mon propre appartement.

2. Quels sont les difficultés que vous avez pu rencontrer et comment êtes vous parvenu à les dépasser ?

Au début, cela n'a pas été facile. Premièrement, étant tout nouveau dans le monde du handicap, je n'osais pas aller vers mes camarades, souvent par peur de « gêner ». Mais mon naturel communicatif a pris le dessus et je me suis rapidement fait des contacts. Le plus dur au départ a été de jongler entre horaires de cours et transports adaptés : j'avais toujours peur de ne pas avoir assez de temps pour changer de salle ou de ne pas arriver à temps pour « attraper » mon transport de retour. Résultat : le 1^{er} semestre de fac j'avais des trous trop importants entre les cours ou j'attendais ½ heure le transport que j'avais programmé beaucoup trop tard. Mais tout ceci est ensuite rentré dans l'ordre, avec l'habitude et l'expérience.

Je dois noter aussi que si la fac de lettres est en majeure partie accessible, elle n'est pas pour autant adaptée. Si il y a des ascenseurs pour accéder aux différentes salles et étages, il n'est

pas toujours possible de les emprunter seul. Là encore il faut demander à des camarades, ce qui est embêtant au début mais devient naturel ensuite.

Enfin et surtout, j'ai eu la chance de pouvoir bénéficier des services du [SISU](#) non seulement pour les prises de notes, mais aussi pour l'aide à l'intégration, l'accès aux salles, une aide pour trouver des stages etc. Me sentant de mieux en mieux intégré d'année en année, je me suis ensuite procuré les cours de collègues pour en faire des copies.

3 Vos projets après l'université ?

Après mes études, j'ai bien sûr le projet de trouver un emploi dans ma branche de formation mais aussi de continuer à pouvoir avoir une vie sociale épanouie.

4 Qu'aimeriez-vous dire à un lycéen en situation de handicap qui s'interroge sur le fait de tenter ou non une formation de l'enseignement supérieur ?

Le principal conseil que j'ai à donner est de foncer ! Dès lors qu'on a un projet d'étude, il ne faut pas hésiter et profiter de toutes les opportunités qui se présentent à nous. Et si on manque d'opportunité, il faut les provoquer. Il y a toujours une piste à explorer et on n'est jamais seul, nous avons la chance d'être dans un pays où nous trouvons quasiment toujours une oreille à notre écoute, quelqu'un pour nous soutenir et nous ouvrir des portes si peu qu'on y mette du nôtre. De plus, les études sont généralement l'occasion de se forger un réseau, des contacts, qui à leurs tours nous permettent d'avancer.

Enfin, si les études sont importantes, il ne faut pas exclure la vie étudiante qui peut être un tremplin pour l'accès à la culture et à une vie sociale riche.

Contact.

Numéro azur : 08010 35 10 13